



Besoin d une solution pour une démission

Par **nordine01100**, le **09/11/2010** à **21:17**

Bonjour, rnje suis actuellement en CDI depuis le 23/05/2006 mais avec une ancieneté débutant de 08/1997.rnde depuis un moment mon boss me dit qu'il ne sait pas si il doit continuer ou arreter car il y a de plus en plus de problemes financiers.j ai donc trouvé une entreprise qui me prendrai en CDI le plus tot possible.rnje lui ai demandé de me licencier et il refuse.sous pretexte de pas de trésorerie et de ma prime qui serait élevée vue mon ancienneté.rndo is je obligatoirement démissionner et oublier ma prime de licenciement?rnj'ai quand même donner énormément de ma temps de mon énergie, du temps familial, des concessions pour un esprit professionnel et aujourd'hui je prends une belle claque.....c est dur à avalerrnsachant qu'il y a un an j'ai eu une mise à pied avec un collègue suite à un "vol" de matériel alors que c'était le nôtre, donc lettre d'excuses par ma société, à maintes reprises il a voulu me qualifier de menteur suite à des hasards comme mon passeport fini en vacances, des kms que j'aurai fait avec le véhicule de fonction.....je lui ai même fait cadeau de plus de 70heures sup en 2007 ou 2008 car il n'arrivait pas à comprendre le dépassement d'heures que l'on a effectué pour répondre aux délais de productionrnnotre société ne va pas très bien et le fait d'avoir trouver un travail pour assurer mon avenir me priverai de cette récompense méritée.rnje pense avoir donner pour rien du tout en retour et je n'aime pas cette situation.rnpouvez vous me répondre rapidement car j'envoie ma lettre demain.rnvoilà mon téléphone : ***** rnmerci de votre aide

Par **Clara**, le **09/11/2010** à **21:54**

Bonsoir, le problème, c'est que tout pendant qu'il n'y a pas eu de rupture de contrat avec votre présent employeur, vous ne pouvez pas travailler pour un autre.rnProposez à votre employeur une rupture conventionnelle qui ne vous priverait pas de vos indemnités, surtout que s'il devait

cesser son activité, il serait bien obligé de les payer, alors maintenant ou plus tard...